



Monsieur le président du conseil départemental du nord

Lille le 12 septembre 2017

Objet: préavis de grève

Conformément à l'article L.2515-2 du code du travail, le syndicat CGT des personnels du Département du Nord dépose un préavis de grève le jeudi 21 septembre 2017 à compter 0H00 et jusque 23h59 concernant l'ensemble du personnel du Département du Nord (titulaire et non titulaire)

Par ce préavis nous portons les revendications suivantes :

- la mise en place d'une réelle Gestion prévisionnelle des emplois et compétences avec en corollaire une commission paritaire formation et une bourse à l'emploi généralisée
- l'ouverture immédiate de négociation sur les droits et rémunérations des assistant-e-s familiaux-ales
- ouverture de négociation en vue de la rédaction de "circulaire des temps" pour tous les services aux horaires atypiques (musée, Médiathèque, UTPAS...)
- l'obtention de droit à congés exceptionnels (par exemple pour raisons familiales), attribution de jour de congé "ancienneté", attribution de congés pénibilité...
- la remise en place de la "semaine du Président" et des congés exceptionnels supprimés en 2016
- l'augmentation de la participation employeur pour le chèque déjeuner
- la prise en charge à 100% des abonnements de transport en commun et l'attribution d'une prime pour les personnels n'ayant pas accès à ces transports
- la mise en place d'un fonctionnement réglementaire des instances représentatives du personnel
- l'organisation d'états généraux de la double autorité chez les agents des collèges.

pour la CGT des personnels du département du Nord